

# **MAIRIE DE MAXOU**

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU MARDI 7 MAI 2015**

### **20 HEURES 30**

**Présents :**

|  |
|--|
| DESTRUEL Gisèle, DUNNING Leslie, LAFUSTE Delphine, MARTY Alain, SABOT Aimé, ANTAKI Sheila, SOULIE Dominique, SANCHEZ RIVAIL Michel, CHASTAGNOL Gérard, VIVIER Jean-Luc, SEVERAC Christel |
|--|

**Secrétaire de séance :** LAFUSTE Delphine

Le maire informe le conseil de l'ajout du point n°11 à l'ordre du jour.

**1) Approbation du compte rendu de séance du conseil municipal du 8 avril 2015**

Compte rendu approuvé à 11 voix sur 11

**2) Utilisation du caveau communal**

Le caveau communal est actuellement occupé, suite à un décès dans la commune. En attendant l'inhumation du corps sur une autre commune, une délibération sur les conditions d'utilisation du caveau doit être prise.

Proposition de concéder les 3 premiers mois d'utilisation gratuitement, puis 25€ par mois dans la limite de 6 mois au total.

Délibération sur l'utilisation du caveau communal votée à 11 voix sur 11

**3) Aménagement numérique dans le cadre de la décentralisation : Très Haut débit**

Orange va déployer le très haut débit sur l'ensemble du Grand Cahors d'ici 2020.

Le transfert de la compétence aménagement numérique au Grand Cahors est nécessaire pour permettre la mise en œuvre du déploiement.

Délibération pour le transfert de la compétence numérique au Grand Cahors approuvée à 11 voix sur 11.

**4) Décision modificative**

Transfert de 700€ de dépense imprévue de fonctionnement sur charge de personnel.

Délibération approuvée et votée à 11 voix sur 11.

**5) Redevance télécom pour 2015**

Orange a en stationnement sur la commune 6 Km de ligne aérienne et 2 Km d'artère souterraine.

Suivant le prix fixé pour chaque type d'artère, Orange doit verser 425€ à la mairie.

Délibération adoptée à 11 voix sur 11.

**6) Règlement de location de la salle des fêtes**

Le règlement a été étudié par l'ensemble du conseil, il est approuvé à 11 voix sur 11.

**7) Convention avec les serres de Cahors**

La mairie de Cahors n'utilise plus la totalité des plants de fleurs produits par les serres de la ville. Le surplus de production est proposé aux communes du Grand Cahors moyennant un tarif intéressant (0.95€ le plant cette année). Une convention entre la commune et la ville de

Cahors est nécessaire pour en bénéficier.

La convention est approuvée à 11 voix sur 11.

### **8) Logement communal**

Résiliation du bail du logement communal suite au préavis de départ du locataire (3 mois)

Un état des lieux va être fait.

Autorisation de résilier le bail votée à 11 voix sur 11.

### **9) Vente du camion J5**

Le camion sera vendu au plus offrant. Les personnes susceptibles d'être intéressées doivent se manifester à la mairie sous 15 jours après publication de ce compte rendu.

Délibération approuvée à 11 voix sur 11.

### **10) FDEL**

Le déploiement de l'électricité est fait par la Fédération Départementale des Energies du Lot (FDEL)

La FDEL souhaite développer l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques.

Cette compétence optionnelle nécessite la modification des statuts de la FDEL.

La proposition de modification des statuts de la FDEL est approuvée par 11 voix sur 11

### **11) Changement de trésorerie**

Pour être en conformité avec la réglementation en vigueur, il faut autoriser le responsable de la trésorerie de Cahors en charge de notre secteur, à mettre en œuvre tous les moyens contentieux nécessaires au recouvrement des recettes du budget de la commune.

Délibération approuvée à 11 voix sur 11.

### **Questions diverses : Communications**

-Nettoyons la nature : opération proposée par les centres Leclerc (20 et 25 Septembre)

-passage d'un hélicoptère pour surveiller les lignes électriques sur la commune

-semaine de la mobilité proposée par le Grand Cahors en Septembre

-formation secourisme le 13 juin financée par Groupama et dispensée par un sapeur-pompier de Cahors à la salle des fêtes de Maxou ; 10 personnes (dont les relais de quartier) inscrites.

-information sur l'utilisation des défibrillateurs auprès de la population prévue 23 juin.

La séance est levée à 22H35.